



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du : **Mercredi 03 mai 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

DEMI-FINALES

Résultats des rencontres des ½ finale le 29/04/2023:

La Commission félicite les 4 clubs pour leur parcours et leur Fair Play lors de ces 1/2 Finales

25798489 – VILLEMOMBLE SPORTS / VILLEPINTE FC : 6 / 1

25798491 – VILLEPINTE FLAMBOYANT / REUNIONNAIS SENART : 2 / 3

La Commission remercie le club de THORIGNY pour la mise à disposition des installations et leur accueil ce jour là.

FINALE

La finale aura lieu le **18/05/2023 à 15h00 au STADE EUGENE COGNEVAULT à GONESSE.**

3 arbitres officiels seront désignés.

- 25820611 – VILLEMOMBLE SPORTS / REUNION DE SENART

La FMI est à utiliser pour ces rencontres. Le club tiré « recevant » doit apporter sa tablette pour effectuer la F.M.I. sur place.

Les clubs finalistes seront conviés à une réunion de préparation (date de la réunion communiquée ultérieurement).

Prochaine réunion : MERCREDI 10 MAI 2023